



L'enquête Karachi élargie à des faits de blanchiment

L'homme d'affaire libanais Ziad Takieddine, impliqué dans l'affaire Karachi, a été mis en examen hier pour blanchiment.

Par MARIE BOËTON

L'enquête s'accélère dans la tentaculaire affaire Karachi. Les découvertes faites récemment dans le cadre des commissions rogatoires menées à l'étranger pourraient s'avérer cruciales dans les investigations portant sur d'éventuelles rétro-commissions au profit de la campagne d'Édouard Balladur en 1995.

Cette accélération des investigations explique que le parquet de Paris vient d'autoriser les deux magistrats instructeurs – Renaud Van Ruymbeke et Roger Le Loire – à enquêter sur des faits de blanchiment aggravé entre 1993 et mars 2012. « *Leur marge d'action va s'accroître, précise Marie Dosé, l'avocate de l'un des survivants de l'attentat de Karachi (Pakistan). Les juges pourront, notamment, enquêter sur des faits très récents.* » Ils ne s'en sont pas privés et ont mis, dès hier, l'homme d'affaires Ziad Takieddine en examen pour blanchiment.

Des révélations troublantes

Retour sur les dernières avancées de l'enquête. Les juges d'instruction, qui tentent de démonter le circuit d'éventuelles rétrocommissions sur des contrats d'armement, viennent d'obtenir des révélations troublantes de la part des enquêteurs suisses. Ces derniers ont en effet découvert qu'un versement de dix millions de francs avait transité, le 2 mai 1995, entre le compte bancaire d'Abdul Rahman Al Assir (*NDLR : qui jouait, avec Ziad Takieddine, le rôle d'intermédiaire dans le contrat d'armement avec le Pakistan*) et le compte d'un haut dignitaire koweïtien. Cette somme aurait été immédiatement retirée en espèces par Mustafa Al Jundi, une connaissance de Ziad Takieddine.

On sait, parallèlement, qu'un peu de plus de dix millions de francs ont été déposés le 26 avril 1995 au Crédit du Nord – trois jours après le premier tour de la présidentielle – sur le compte de campagne d'Édouard Balladur. L'ancien premier ministre martèle, pour sa défense, que cette somme provient de la vente de tee-shirts lors de ses meetings. Sans convaincre les juges.

Des mises en cause ciblées

Faut-il voir dans le transfert découvert en Suisse une simple coïncidence ? « *Probablement pas, mais les juges ne sont pas, pour l'heure, en mesure d'établir un lien avéré entre la somme versée sur le compte de campagne d'Édouard Balladur et le transfert effectué en Suisse* », nuance une source proche de l'enquête.

Reste que l'étau se resserre autour de Ziad Takieddine, qui nie toute implication dans ce nouveau volet de l'affaire. Ces dénégations, nombreuses depuis le début de l'enquête, n'ont pas empêché ses mises en examen pour « *complicité et recel d'abus de biens sociaux* » et « *faux témoignage* ».

Thierry Gaubert et Nicolas Bazire, deux proches de Nicolas Sarkozy, ainsi que Renaud Donnedieu de Vabres sont, eux, mis en examen depuis de nombreux mois pour « *recel d'abus de biens sociaux* » pour le premier et « *complicité d'abus de biens sociaux* » pour les deux autres. ■